Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

États financiers consolidés
31 décembre 2019
(en dollars canadiens)

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa et de ses filiales (collectivement, l'« Administration ») au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Administration, qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019;
- l'état consolidé du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance
Nous sommes indépendants de l'Administration conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Administration pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Oakville (Ontario)
Le 9 mars 2020

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2019

(en dollars canadiens)

	2019 $	2018 $
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 952 144	17 696 012
Créances clients et autres créances (note 5)	3 945 655	2 137 796
Stocks et autres actifs courants (note 6)	368 693	437 726
	25 266 492	20 271 534
Immobilisations corporelles (note 7)	143 598 232	137 777 839
Créance au titre de la location comptabilisée sur une base linéaire	5 208 918	5 105 953
	174 073 642	163 155 326
Passif		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 8)	-	121 575
Dettes fournisseurs et autres dettes (note 9)	16 061 699	12 537 279
Provisions et autres passifs	3 104	15 104
	16 064 803	12 673 958
Avantages du personnel (note 10)	6 520 694	5 436 616
Produits différés	90 000	97 500
	22 675 497	18 208 074
Capitaux propres		
Surplus d'apport	26 839 962	26 839 962
Résultats non distribués	128 649 803	121 169 404
Cumul des autres éléments du résultat global	(4 091 620)	(3 062 114)
	151 398 145	144 947 252
	174 073 642	163 155 326

Éventualités et engagements (note 13)

Approuvé par le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

État consolidé du résultat net et du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

(en dollars canadiens)

	2019 $	2018 $
Produits des activités ordinaires		
Produits des activités portuaires (note 11)	31 595 746	30 249 309
Charges d'exploitation		
Salaires et autres avantages du personnel (note 12)	7 634 165	7 732 756
Frais de réparation et d'entretien	1 699 990	1 268 645
Paiements tenant lieu de taxes	797 945	717 574
Impôts fonciers	389 337	418 737
Honoraires des professionnels et des conseillers	333 701	373 915
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	8 316 596	8 721 952
Frais payables à l'administration fédérale	1 319 757	1 168 963
Autres charges d'exploitation et charges administratives	3 926 767	3 834 940
	24 418 258	24 237 482
Résultat d'exploitation avant les autres (produits) charges	7 177 488	6 011 827
Autres (produits) charges		
Produits des placements	(397 392)	(252 257)
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	94 481	52 478
	(302 911)	(199 779)
Résultat net de l'exercice	7 480 399	6 211 606
Autres éléments du résultat global	(1 029 506)	720 682
Résultat net et résultat global de l'exercice	6 450 893	6 932 288

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

(en dollars canadiens)

	Surplus d'apport $	Résultats non distribués $	Cumul des autres éléments du résultat global $	Total des capitaux propres $
Solde au 31 décembre 2017	26 839 962	114 957 798	(3 782 796)	138 014 964
Résultat net de l'exercice	-	6 211 606	-	6 211 606
Profit actuariel sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	720 682	720 682
Solde au 31 décembre 2018	26 839 962	121 169 404	(3 062 114)	144 947 252
Résultat net de l'exercice	-	7 480 399	-	7 480 399
Perte actuarielle sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	(1 029 506)	(1 029 506)
Solde au 31 décembre 2019	26 839 962	128 649 803	(4 091 620)	151 398 145

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

(en dollars canadiens)

	2019 $	2018 $
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	7 480 399	6 211 606
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	8 316 596	8 721 952
Charges au titre des avantages du personnel (note 10)	1 005 505	1 112 365
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	94 481	52 478
Produits différés	(7 500)	(7 500)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des créances clients et autres créances	(1 807 859)	438 421
Augmentation d'une créance au titre de la location comptabilisée sur une base linéaire	(102 965)	(184 230)
Augmentation (diminution) des stocks et des autres actifs courants	69 033	(31 041)
Augmentation des dettes fournisseurs et autres dettes	3 524 420	1 384 770
Diminution des provisions et des autres passifs	(12 000)	(20 009)
Montants capitalisés au titre des avantages futurs du personnel (note 10)	(950 933)	(861 348)
	17 609 177	16 817 464
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(14 235 570)	(10 929 194)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	4 100	-
	(14 231 470)	(10 929 194)
Activités de financement		
Remboursement de la dette bancaire	(121 575)	-
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice	3 256 132	5 888 270
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	17 696 012	11 807 742
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	20 952 144	17 696 012
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Trésorerie	686 032	668 183
Placements à court terme	20 266 112	17 027 829
	20 952 144	17 696 012

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2019

(en dollars canadiens)

1 Nature des activités

L'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa (l'« Administration ») exerce ses activités en vertu de la *Loi maritime du Canada* et aux termes des lettres patentes délivrées par le ministre fédéral des Transports.

Le 18 juin 2019, aux termes de l'article 59.1 du *Règlement sur la gestion des administrations portuaires*, le ministre des Transports a délivré un certificat de fusion en vertu duquel l'Administration portuaire de Hamilton et l'Administration portuaire d'Oshawa fusionneront en une seule et même administration portuaire. La transaction qui a donné lieu à la fusion consiste en un regroupement d'entreprises sous contrôle commun. L'administration a constaté la transaction selon les méthodes comptables des entités préexistantes, de sorte que les soldes comparatifs consolidés ont été présentés de façon rétrospective comme si les deux administrations avaient toujours été fusionnées.

L'Administration est une société sans capital-actions qui a été établie en vertu d'une loi fédérale. L'adresse de son siège social est le 605 James Street North, Hamilton (Ontario), Canada.

L'Administration, qui est gérée par un conseil d'administration formé de sept administrateurs, est une entreprise commerciale dont le mandat est d'être financièrement autonome. Son rôle est de développer les activités commerciales des ports de Hamilton et d'Oshawa, y compris les activités portuaires, la sûreté portuaire ainsi que l'aménagement et l'entretien des terrains. L'Administration appuie également les activités récréatives du port de Hamilton par l'entremise de son port de plaisance et de sa rampe de mise à l'eau.

2 Mode de présentation et déclaration de conformité

L'Administration dresse ses états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles sont définies dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada*.

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige le recours à certaines estimations comptables critiques. Il exige également que la direction ait recours à son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de l'Administration. La note 4 présente les éléments très complexes ou nécessitant un haut degré de jugement, ou les éléments pour lesquels des hypothèses et des estimations importantes doivent être formulées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration le 26 février 2020.

La monnaie de présentation des présents états financiers consolidés est le dollar canadien, qui est également la monnaie fonctionnelle de l'Administration.

(en dollars canadiens)

3 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont présentées ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Administration et ceux de sa filiale entièrement détenue Great Lakes Port Management Inc. (« GLPM »), depuis que celle-ci a été constituée en société le 1er juillet 2017. GLPM est entièrement consolidée, et l'ensemble des comptes et des transactions intragroupe importants ont été éliminés à la consolidation.

Sea 3 Inc. était une filiale entièrement détenue depuis la date de sa constitution en société, le 29 mai 2009. Sea 3 Inc. a été dissoute le 26 avril 2019.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts bancaires, ainsi que les autres placements à court terme immédiatement rachetables qui sont détenus dans de grandes institutions financières. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme actifs courants et sont évalués à la juste valeur.

Créances clients

Les créances clients sont les montants dus par les clients dans le cadre des activités normales, dont le recouvrement est attendu dans un an ou moins. Les créances clients sont classées dans les actifs courants et sont évaluées au coût amorti.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé au moyen de la méthode de la moyenne pondérée. Les stocks comprennent les fournitures utilisées dans le cadre des activités d'exploitation de l'Administration.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles englobent les terrains, les structures d'accostage, les bâtiments, les services publics, le matériel, le mobilier et le matériel de bureau, ainsi que les routes et les revêtements.
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif.
Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à

(en dollars canadiens)

l'Administration et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est calculé selon le mode linéaire, à compter de l'exercice au cours duquel l'actif est mis en service, de manière à répartir son coût sur sa durée d'utilité. Les principales catégories d'immobilisations corporelles sont amorties de la façon suivante :

Structures d'accostage	2 – 10 %
Bâtiments	4 – 10 %
Services publics	5 – 10 %
Routes et revêtements	5 – 10 %
Matériel	5 – 20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 – 33,3 %

L'Administration ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus chaque année et ajustés au besoin.

Le montant des profits et pertes sur les sorties d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation, et il est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la période de sortie.

Les contributions gouvernementales représentant le financement et le soutien reçus pour les immobilisations corporelles sont portées en diminution des ajouts connexes. Les ajouts, déduction faite des contributions gouvernementales, sont amortis en résultat net.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie). À chaque date de présentation de l'information financière, les unités génératrices de trésorerie qui ont subi une perte de valeur sont réexaminées pour déterminer s'il y a possibilité de reprise de perte de valeur.

L'Administration réexamine les pertes de valeur qui pourraient être reprises chaque fois que les événements ou les circonstances le justifient.

(en dollars canadiens)

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des obligations de payer des biens et des services qui ont été acquis auprès des fournisseurs dans le cadre des activités normales. Les dettes fournisseurs et autres dettes sont classées dans les passifs courants si le paiement est exigible dans un an ou moins. Les dettes fournisseurs et autres dettes sont comptabilisées initialement à la juste valeur.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'Administration a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'Administration sera tenue d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état consolidé de la situation financière, compte tenu des risques et des incertitudes concernant l'obligation, et il est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires provenant des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les produits de la location comptabilisés en surplus des factures de location sont classés en tant que créance au titre de la location comptabilisée sur une base linéaire dans l'état consolidé de la situation financière.

L'Administration présente de façon distincte les autres produits reçus des locataires à la note 11 dans les produits tirés des quais et autres immobilisations, lesquels comprennent les composantes non locatives des ententes de location liées au recouvrement de certaines charges d'exploitation auprès de locataires qui est comptabilisé conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Les autres produits reçus des locataires sont comptabilisés lorsque l'Administration a rempli son obligation de prestation en fournissant aux locataires les services convenus dans les contrats de location, pour un montant correspondant à la composante des produits attribuée à cette obligation de prestation.

Les produits des activités portuaires comprennent les droits de quai et les droits de port et sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie, à un moment précis. Les produits liés à l'application du *Code international pour la sécurité des navires et des installations portuaires* (« Code ISPS ») sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie, à un moment précis. Les produits des activités du port de plaisance comprennent les produits tirés de la location de places à quai et de l'entreposage de bateaux et sont comptabilisés à mesure que l'obligation de prestation est remplie, au fil du temps.

Produits différés

Les produits différés sont composés des paiements des clients reçus à l'avance, qui sont comptabilisés dans les produits sur la durée du contrat de location ou la période de service pertinente.

(en dollars canadiens)

Surplus d'apport

L'Administration a été constituée sans capital-actions. Les actifs donnés à l'Administration par le gouvernement du Canada, ou expropriés par ce dernier, sont traités en tant qu'augmentation, ou diminution, du surplus d'apport.

Avantages du personnel

L'Administration offre trois régimes de retraite. Les membres du personnel qui ont été recrutés avant le 1er juillet 2011 participent à un régime à prestations définies et à un régime de retraite complémentaire à l'intention des dirigeants (« RRCD »), tandis que ceux engagés après le 1er juillet 2011 participent à un régime à cotisations définies.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les participants aux régimes est établi par calculs actuariels selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services, à partir des meilleures estimations et hypothèses de la direction concernant l'augmentation des salaires, l'âge de départ à la retraite des participants, les coûts des soins de santé prévus et d'autres facteurs actuariels. Les prestations de retraite à verser à un participant sont fonction du nombre d'années de service et de son salaire moyen. Aux termes du régime à cotisations définies, les participants peuvent verser des cotisations dans la caisse de retraite de l'Administration, jusqu'à concurrence des maximums annuels imposés par la loi.

Le passif au titre du régime de retraite à prestations définies qui est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, moins la juste valeur des actifs du régime, compte tenu des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants qui utilisent la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée par une actualisation des sorties de trésorerie futures estimées au moyen du taux d'intérêt des obligations de sociétés de première catégorie qui sont libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de l'échéance du passif au titre des prestations de retraite connexe. Le passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière au titre du régime de retraite agréé tient aussi compte des exigences de capitalisation minimale selon la limite requise énoncée au paragraphe 64 de la Norme comptable internationale 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »).

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans la période au cours de laquelle ils surviennent, dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement à l'état consolidé du résultat net et du résultat global pour les périodes ultérieures. Les montants classés dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le coût des services rendus au cours de la période, l'élément comptabilisé du coût des services passés, s'il en est, et le coût financier du passif au titre des prestations de retraite sont incorporés aux mêmes postes que le coût de rémunération connexe dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat net dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis; autrement, il est amorti selon le mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits à prestations soient acquis.

(en dollars canadiens)

Le coût du régime de retraite à cotisations définies est passé en salaires et autres charges au titre des avantages du personnel à mesure que les cotisations sont versées dans le régime.

Paiements tenant lieu de taxes municipales

Les paiements tenant lieu de taxes municipales sont calculés en fonction des évaluations municipales, ajustées selon la fédérale intitulée *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*. Ce montant est inscrit en charges d'exploitation dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Conformément au règlement intervenu entre Transports Canada, l'Administration portuaire d'Oshawa (poursuivant ses activités au sein de l'Administration) et la Ville d'Oshawa en date du 15 juillet 2010, la ville d'Oshawa a convenu d'annuler les paiements annuels tenant lieu de taxes jusqu'au 31 décembre 2025.

Frais payables à l'administration fédérale

Afin de conserver ses lettres patentes en règle, l'Administration doit verser annuellement un montant à Transports Canada qui est calculé sur le montant brut des produits des activités ordinaires, comme suit :

Montant brut des produits des activités ordinaires	Charge
Jusqu'à 10 000 000 $	2 %
Sur la prochaine tranche de 10 000 000 $	4 %
Sur la prochaine tranche de 40 000 000 $	6 %
Sur la prochaine tranche de 10 000 000 $	4 %
Plus de 70 000 000 $	2 %

Ce montant est inclus dans les charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Impôt sur le résultat

L'Administration est exonérée de l'impôt sur le résultat en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'Administration devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie s'y rattachant ont expiré ou ont été transférés et que l'Administration a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance.

(en dollars canadiens)

- Classement

  L'Administration classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

  - les instruments devant être évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net); et

  - les instruments devant être évalués au coût amorti.

  Le classement dépend du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

  L'Administration ne détient actuellement aucun actif devant être évalué ultérieurement à la juste valeur. Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, l'Administration utilise la méthode comptable suivante :

- Comptabilisation initiale

  - Actifs financiers au coût amorti

    Les actifs financiers au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres créances. Au moment de la comptabilisation initiale, l'Administration évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier. L'Administration évalue de manière prospective les pertes de crédit attendues associées à ses instruments financiers comptabilisés au coût amorti. Pour les créances clients et autres créances, l'Administration applique, comme le permet IFRS 9 *Instruments financiers*, l'approche simplifiée qui exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des créances. Pour évaluer les pertes de crédit attendues, les créances clients et autres ont été regroupées en fonction de caractéristiques de crédit communes et du nombre de jours de retard de paiement.

  - Passifs financiers au coût amorti

    Les passifs financiers au coût amorti comprennent les dettes fournisseurs et autres dettes. Au moment de la comptabilisation initiale, l'Administration évalue le passif financier au montant devant être payé moins, lorsqu'il est significatif, un escompte pour ramener ce montant à la juste valeur. Par la suite, les dettes fournisseurs et autres dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dettes fournisseurs et autres dettes sont classées dans les passifs courants si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, elles sont présentées dans les passifs non courants.

(en dollars canadiens)

- Dépréciation

  Les créances clients et autres créances sont sorties du bilan lorsqu'il n'est pas raisonnable de croire qu'elles seront recouvrées. Plusieurs facteurs permettent de déterminer qu'il n'est pas raisonnable de croire que les montants seront recouvrés, notamment des difficultés financières importantes du débiteur, des paiements en souffrance et la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur.

  L'Administration comptabilise de façon prospective une correction de valeur pour pertes d'un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie de ses actifs financiers évalués au coût amorti. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie correspondent aux pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Normes comptables et modifications récemment adoptées

IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 ») a été publiée en janvier 2016 et remplace IAS 17 *Contrats de location* (« IAS 17 »). Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et exige que le preneur comptabilise des obligations locatives correspondant aux paiements de loyers futurs et des actifs au titre des droits d'utilisation relativement à la plupart des contrats de location, sauf en ce qui concerne les contrats de location qui répondent à des critères d'exception limités. La comptabilisation de ces contrats n'a pas changé de manière significative pour les bailleurs.

Le 1er janvier 2019, l'Administration a adopté IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée, ce qui n'a eu aucune incidence sur l'état consolidé de la situation financière. Les contrats que l'Administration a conclus à titre de preneur sont liés aux photocopieurs, ce qui respecte les critères d'exception de courte durée ou de faible valeur. La charge locative totale pour l'ensemble des contrats de location de photocopieurs de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est établie à 19 472 $. L'Administration s'est prévalue de la mesure de simplification qui permet, lors de la transition à IFRS 16, de ne pas réévaluer si un contrat est ou contient un contrat de location et de s'appuyer sur l'évaluation qu'elle a faite lorsqu'elle appliquait IAS 17 et IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location.*

(en dollars canadiens)

4 Estimations et jugements comptables critiques

Pour préparer les états financiers consolidés, la direction doit porter des jugements dans l'application des méthodes comptables retenues et doit faire des estimations et formuler des hypothèses pour l'avenir. La réalité peut s'avérer différente de ces jugements, estimations et hypothèses. Les estimations et les autres jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, dont des attentes à propos d'événements futurs qui, de l'avis de la direction, sont raisonnables dans les circonstances. Les paragraphes qui suivent expliquent les principaux jugements et les principales estimations comptables faits par l'Administration lors de la préparation des états financiers consolidés.

Provisions et obligations au titre des avantages du personnel

En raison de la nature des obligations au titre des avantages du personnel, une part considérable de leur calcul est basée sur des estimations ou sur le jugement, ce qui inclut les hypothèses concernant l'avenir. Le degré de réalisation de ces facteurs incertains pourrait différer de façon significative des estimations, ce qui causerait des écarts par rapport aux obligations estimées. Par conséquent, les différences entre les montants réels et les obligations comptabilisées peuvent avoir une incidence sur les résultats des périodes concernées. Le calendrier des sorties de ressources en vue de l'extinction d'une obligation est exposé aux mêmes facteurs incertains. Une analyse de la sensibilité des obligations au titre des avantages du personnel figure à la note 10. Chaque analyse de sensibilité présentée à la note 10 repose sur la substitution d'une hypothèse, les autres hypothèses étant maintenues constantes. En pratique, cette situation est peu susceptible de se produire, et les changements touchant certaines des hypothèses peuvent afficher une corrélation. Aux fins du calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux changements dans les hypothèses actuarielles importantes, la méthode utilisée (valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la date de clôture) est la même que celle utilisée pour le calcul du passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Dans le cas des régimes capitalisés, l'Administration s'assure que les positions en placements sont gérées selon un cadre d'appariement actif-passif conçu en vue d'obtenir des placements à long terme en concordance avec les obligations des régimes de retraite. L'objectif du cadre d'appariement actif-passif de l'Administration consiste à apparier les actifs et les obligations au titre des prestations en investissant dans des titres à long terme assortis d'un taux d'intérêt fixe dont l'échéance concorde avec le calendrier de versement des prestations, et qui sont libellés dans la même monnaie que les obligations. L'Administration surveille activement le degré d'appariement entre la duration et le rendement attendu des placements, d'une part, et les sorties de trésorerie attendues relativement aux obligations au titre des prestations, d'autre part. L'Administration n'a pas modifié le processus suivi pour gérer ses risques par rapport aux périodes antérieures et n'utilise pas de dérivés pour gérer le risque. Les placements sont diversifiés, de sorte que la défaillance d'un placement n'aurait pas d'incidence significative sur le niveau des actifs pris dans son ensemble. En 2018, une bonne part des actifs consiste en titres de capitaux propres et en obligations. L'Administration estime que les titres de capitaux propres offrent les meilleurs rendements à long terme et présentent un niveau de risque acceptable. Les régimes ne sont pas exposés à un risque de change important.

(en dollars canadiens)

5 Créances clients et autres créances

	2019 $	2018 $
Créances clients et autres créances	4 020 427	2 238 981
Moins la provision pour créances douteuses (note 14)	74 772	101 185
Créances clients et autres créances, montant net	3 945 655	2 137 796

6 Stocks et autres actifs courants

	2019 $	2018 $
Stocks	140 838	275 533
Charges payées d'avance	227 855	162 193
	368 693	437 726

(en dollars canadiens)

7 Immobilisations corporelles

	Terrains $	Bâtiments $	Quais et services $	Matériel $	Aménagement des immobilisations en cours $	Total $
1er janvier 2018						
Coût	44 968 120	79 660 138	106 836 222	14 328 707	4 402 258	250 195 445
Cumul des amortissements	-	(50 082 457)	(55 690 231)	(8 799 681)	-	(114 572 369)
Valeur comptable nette	44 968 120	29 577 681	51 145 991	5 529 026	4 402 258	135 623 076
Exercice clos le 31 décembre 2018						
Ajouts	186 918	2 181 973	7 559 140	459 496	541 667	10 929 194
Cessions – coût	-	-	(73 585)	(82 521)	-	(156 106)
Cessions – cumul des amortissements	-	-	21 106	82 521	-	103 627
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(3 565 156)	(4 152 967)	(1 003 829)	-	(8 721 952)
	186 918	(1 383 183)	3 353 694	(544 333)	541 667	2 154 763
Valeur comptable nette à la clôture	45 155 038	28 194 498	54 499 685	4 984 693	4 943 925	137 777 839
1er janvier 2019						
Coût	45 155 038	81 842 111	114 321 777	14 705 682	4 943 925	260 968 533
Cumul des amortissements	-	(53 647 613)	(59 822 092)	(9 720 989)	-	(123 190 694)
Valeur comptable nette	45 155 038	28 194 498	54 499 685	4 984 693	4 943 925	137 777 839
Exercice clos le 31 décembre 2019						
Ajouts	359 897	5 567 310	7 139 832	626 864	541 667	14 235 570
Cessions – coût	-	-	(112 225)	(157 989)	-	(270 214)
Cessions – cumul des amortissements	-	-	13 644	157 989	-	171 633
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(3 066 566)	(4 276 174)	(973 856)	-	(8 316 596)
	359 897	2 500 744	2 765 077	(346 992)	541 667	5 820 393
Valeur comptable nette à la clôture	45 514 935	30 810 738	57 264 768	4 522 206	5 485 592	143 598 232
31 décembre 2019						
Coût	45 514 935	87 409 421	121 349 384	15 174 557	5 485 592	274 933 889
Cumul des amortissements	-	(56 714 179)	(64 084 622)	(10 536 856)	-	(131 335 657)
Valeur comptable nette	45 514 935	30 695 242	57 264 762	4 637 701	5 485 592	143 598 232

Le gouvernement du Canada, la province d'Ontario et la ville de Hamilton ont transféré des immobilisations corporelles aux Commissaires du port de Hamilton avant l'établissement, en mai 2001, de l'Administration. Ces terrains et ces immobilisations corporelles se sont ajoutés aux terrains et immobilisations corporelles existants selon leur valeur d'échange, un montant correspondant étant inscrit dans le surplus d'apport.

(en dollars canadiens)

L'Administration continue de faire progresser le projet d'assainissement des sédiments du récif Randle (le « projet ») en partenariat avec Environnement Canada, le ministère de l'Environnement de l'Ontario, la ville de Hamilton, la ville de Burlington et US Steel Canada. En septembre 2013, un jalon important a été franchi avec l'annonce par les partenaires de l'exécution de toutes les ententes légales sur le financement et la mise en œuvre du projet. Un entrepreneur du projet est entré en fonction en 2015 afin de permettre la construction des installations de confinement et d'enfouissement. À ce jour, l'Administration a versé 49 M$. Cette somme est comptabilisée à titre d'immobilisations en cours de construction dans les immobilisations corporelles. Un engagement en trésorerie supplémentaire d'environ 1,1 M$ est également prévu entre 2020 et 2021.

Les achats d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice comprennent un montant d'environ 1,8 M$ (0,6 M$ en 2018) relatif à des ajouts qui n'ont pas encore été payés.

Au cours de l'exercice, l'Autorité a reçu l'approbation du gouvernement du Canada pour une demande de subvention dans le cadre du *Westport Modernization Project*, subvention qui couvre au plus 50 % des dépenses d'investissement admissibles engagées avant le 31 décembre 2021, jusqu'à concurrence de 17,725 M$. En 2019, l'Autorité a réclamé des dépenses d'investissement admissibles de 4,9 M$. Les dépenses d'investissement admissibles sont comptabilisées dans les immobilisations corporelles, déduction faite du remboursement reçu.

8 Dette bancaire

L'ancienne Administration portuaire d'Oshawa disposait d'une facilité de crédit à vue renouvelable de 500 000 $, sur laquelle un montant de 121 575 $ avait été utilisé au 31 décembre 2018. La facilité de crédit portait intérêt au taux annuel préférentiel des banques plus 1 % et était garantie par un contrat de sûreté générale. À la suite de la fusion des autorités portuaires de Hamilton et d'Oshawa, la facilité de crédit a été fermée et entièrement remboursée.

9 Dettes fournisseurs et autres dettes

	2019 $	2018 $
Dettes fournisseurs	6 397 417	5 394 306
Charges à payer	6 332 466	3 409 850
Produits différés	1 236 013	1 462 381
Dépôts de garantie	2 095 803	2 270 742
	16 061 699	12 537 279

(en dollars canadiens)

10 Avantages du personnel

L'Administration offre un régime de retraite à prestations définies (« régime de retraite »), un régime de retraite complémentaire à l'intention des dirigeants (« RRCD »), un régime d'avantages complémentaires de retraite (« régime d'autres avantages ») et un régime de retraite à cotisations définies. Certaines informations concernant ces régimes figurent ci-après.

L'Administration offre un régime de retraite à prestations définies au Canada dont les prestations sont fonction des gains ouvrant droit à pension des membres du personnel et de la durée de leur service. Le régime de retraite à prestations définies est fermé aux nouveaux membres du personnel depuis le 30 juin 2011.

La majorité des paiements de prestations sont versés à même des fonds administrés par des fiduciaires; toutefois, dans le cas du régime non capitalisé, l'Administration assume les obligations au titre du versement des prestations lorsqu'elles deviennent exigibles. Les actifs des régimes détenus en fiducie sont régis par la réglementation et les pratiques locales en usage. La responsabilité de ces régimes et de la supervision de tous les aspects des régimes, y compris les décisions de placement et l'établissement des calendriers de cotisations – incombe à l'Administration. L'Administration a mis sur pied un comité de retraite pour aider à gérer les régimes et a retenu les services d'experts professionnels indépendants d'expérience, notamment des gestionnaires de placement, des actuaires, des dépositaires et des fiduciaires.

Le tableau suivant présente les éléments comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière.

	Régime de retraite et RRCD	
	2019	**2018**
	$	**$**
Valeur actualisée des obligations des régimes capitalisés	19 815 971	16 949 952
Juste valeur des actifs des régimes	(16 787 733)	(14 405 345)
Déficit des régimes capitalisés	3 028 238	2 544 607
Valeur actualisée des obligations des régimes non capitalisés	3 003 056	2 475 309
	6 031 294	5 019 916

	Régime d'autres avantages	
	2019	**2018**
	$	**$**
Valeur actualisée des obligations du régime capitalisé	-	-
Juste valeur des actifs du régime	-	-
Déficit du régime capitalisé	-	-
Valeur actualisée des obligations du régime non capitalisé	489 400	416 700
Déficit du régime	489 400	416 700

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution de l'obligation au titre des prestations définies.

	Régime de retraite et RRCD		Régime d'autres avantages	
	2019 $	2018 $	2019 $	2018 $
Aux 1er janvier	19 425 261	20 129 220	416 700	430 900
Coût des services rendus au cours de l'exercice	768 598	882 325	12 900	13 400
Coût financier des obligations	775 154	703 692	16 600	14 900
Écarts actuariels	2 486 284	(1 660 540)	53 300	(29 500)
Prestations versées	(636 270)	(629 436)	(10 100)	(13 000)
Aux 31 décembre	22 819 027	19 425 261	489 400	416 700

Le tableau suivant présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes.

	Régime de retraite et RRCD		Régime d'autres avantages	
	2019 $	2018 $	2019 $	2018 $
Aux 1er janvier	14 405 345	14 653 839	-	-
Coût financier des actifs des régimes	567 747	501 952	-	-
Rendement effectif des actifs des régimes, moins le coût financier	1 510 078	(969 358)	-	-
Cotisations patronales	940 833	848 348	10 100	13 000
Prestations versées	(636 270)	(629 436)	(10 100)	(13 000)
Aux 31 décembre	16 787 733	14 405 345	-	-

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

	Régime de retraite et RRCD		Régime d'autres avantages	
	2019 $	2018 $	2019 $	2018 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	768 598	882 325	12 900	13 400
Coût financier des obligations	775 154	703 692	16 600	14 900
Coût financier des actifs des régimes	(567 747)	(501 952)	-	-
Montant total, compris dans les salaires et autres charges au titre des avantages du personnel	976 005	1 084 065	29 500	28 300

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

	Régime de retraite et RRCD		Régime d'autres avantages	
	2019 $	2018 $	2019 $	2018 $
Rendement effectif des actifs des régimes, moins le coût financier	1 510 078	(969 358)	-	-
Écarts actuariels sur les obligations au titre des prestations	399 968	70 207	-	-
Perte découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(154 248)	-	(2 200)	-
(Perte) profit découlant de changements dans les hypothèses financières	(2 732 004)	1 590 333	(51 100)	29 500
Total	(976 206)	691 182	(53 300)	29 500

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles retenues.

	Régime de retraite et RRCD		Régime d'autres avantages	
	2019 %	2018 %	2019 %	2018 %
Obligation au titre des prestations définies aux 31 décembre				
Taux d'actualisation	3,10	3,90	3,10	3,90
Progression des salaires	3,75	3,75	s.o.	s.o.
Coût des prestations pour les exercices clos les 31 décembre				
Taux d'actualisation	3,10	3,90	3,10	3,90
Progression des salaires	3,75	3,75	s.o.	s.o.

Le tableau qui suit présente une analyse de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies à la modification d'hypothèses. Les effets de la modification d'une hypothèse sur chacun des régimes sont pondérés proportionnellement par rapport au total des obligations des régimes afin d'obtenir l'incidence globale pour chaque hypothèse présentée.

(en dollars canadiens)

Les actifs des régimes qui, pour la plupart, servent à la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de l'Administration s'établissent comme suit :

	2019		2018	
	Non cotés $	%	Non cotés $	%
Instruments de capitaux propres				
Fonds d'actions canadiennes	2 530 702	15	3 918 186	27
Fonds d'actions étrangères	5 034 025	30	3 346 426	23
	7 564 727	45	7 264 612	50
Instruments à revenu fixe				
Fonds obligataires	4 632 540	28	3 150 178	22
Obligations à long terme	4 590 466	27	3 703 944	26
	9 223 006	55	6 854 122	48
Marché monétaire	-	-	286 611	2
	16 787 733	100	14 405 345	100

Une analyse de la sensibilité des régimes de retraite à prestations définies de l'Administration est présentée ci-après :

	Incidence sur le régime de retraite et sur le RRCD		Incidence sur le régime d'autres avantages	
	Augmentation %	Diminution %	Augmentation %	Diminution %
Variation de 0,5 % du taux d'actualisation	(7,8)	8,8	(6,8)	7,7
Variation de 0,5 % du taux de croissance des salaires	2,2	(2,1)	s.o.	s.o.
Variation de 0,5 % de l'espérance de vie	(1,1)	1,1	(1,0)	1,1

Les cotisations devant être versées aux régimes de retraite au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 s'élèvent à 562 700 $. Au 31 décembre 2019, le cumul des pertes actuarielles comptabilisé au cumul des autres éléments du résultat global se chiffrait à 4 091 620 $ (3 062 114 $ en 2018).

L'actuaire de l'Administration prépare les évaluations annuelles des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations constituées en choisissant le 1er janvier comme date d'évaluation et en extrapolant jusqu'au 31 décembre. Les évaluations actuarielles les plus récentes du régime de retraite et du RRCD à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2018. Les prochaines évaluations de ces régimes aux fins de capitalisation seront en date du 31 décembre 2019.

(en dollars canadiens)

De par ses régimes à prestations définies, l'Administration est exposée à un certain nombre de risques, les plus importants étant décrits ci-après.

Volatilité des actifs

Les passifs des régimes sont calculés au moyen d'un taux d'actualisation établi par référence au taux de rendement des obligations de sociétés; si le rendement des actifs des régimes est inférieur au rendement prévu, un déficit est créé. Les régimes affichent une forte proportion de titres de capitaux propres qui, selon les attentes, devraient afficher à long terme un rendement supérieur à celui des obligations des sociétés, en contrepartie d'un élément de volatilité et de risque à court terme.

Lorsque les régimes auront été en place pendant un certain temps, l'Administration compte réduire le niveau du risque de placement en investissant dans des actifs qui permettent un meilleur appariement avec les passifs.

L'Administration estime cependant que, vu la nature à long terme des passifs des régimes et la solidité du groupe, le maintien d'un certain niveau de placements en titres de capitaux propres demeure approprié dans le cadre de sa stratégie à long terme, qui consiste à gérer les régimes avec efficience.

Variations des rendements des obligations

Une diminution des rendements des obligations de sociétés se traduira par une augmentation des passifs des régimes, bien que celle-ci sera contrebalancée en partie par une augmentation de la valeur des obligations détenues par les régimes.

Risque d'inflation

La majorité des obligations au titre des prestations des régimes sont liées à l'inflation; une hausse de l'inflation se traduit par une augmentation des passifs (bien que, dans la plupart des cas, le taux des augmentations au titre de l'inflation soit plafonné afin de protéger les régimes contre une hyperinflation). Comme la majorité des actifs des régimes sont soit imperméables à l'inflation (obligations à taux fixes), soit en faible corrélation avec l'inflation (titres de capitaux propres), une hausse de l'inflation fait également augmenter le déficit.

Espérance de vie

Comme la majorité des obligations des régimes consistent à verser des prestations viagères aux participants, l'accroissement de l'espérance de vie fera augmenter les passifs des régimes.

Le tableau qui suit présente une analyse de l'échelonnement prévu des versements de prestations de retraite :

	Moins de 1 an $	Entre 1 an et 2 ans $	Entre 2 et 5 ans $	Plus de 5 ans $	Total $
Régime de retraite et RRCD	613 100	735 200	2 245 000	55 594 400	59 187 700
Régime d'autres avantages	15 500	15 900	47 500	671 900	750 800
Au 31 décembre 2019	628 600	751 100	2 292 500	56 266 300	59 938 500

(en dollars canadiens)

Les cotisations patronales au régime à prestations définies s'établissent comme suit :

	2019 $	2018 $
Cotisations patronales	93 522	73 477

11 Produits des activités portuaires

	2019 $	2018 $
Port	3 309 521	4 059 742
Quais et autres immobilisations	26 128 754	24 662 781
GLPM	112 098	92 034
Produits de location comptabilisés sur une base linéaire	102 965	184 229
Port de plaisance	1 942 408	1 250 523
	31 595 746	30 249 309

Les composantes non locatives des ententes de location liées au recouvrement de certaines charges d'exploitation auprès de locataires sont détaillées dans les produits tirés des quais et autres immobilisations, comme suit :

	2019 $	2018 $
Loyer de base	23 875 427	21 499 852
Autres produits reçus des locataires a)	2 220 563	2 114 676
Total des produits de location	26 095 990	23 614 528

a) Les autres produits reçus des locataires comprennent les charges imputées pour les services suivants : collecte des ordures, services de conciergerie, contrôle des animaux et insectes nuisibles, nettoyage des fenêtres, sécurité, services publics et entretien.

12 Salaires et autres avantages du personnel

	2019 $	2018 $
Traitements et salaires (y compris les indemnités de fin de contrat de travail)	5 601 970	5 629 312
Coût des prestations de retraite – régime à cotisations définies	93 522	73 477
Coût des prestations de retraite – régime à prestations définies et RRCD	979 213	1 084 065
Charges au titre des autres avantages	878 460	945 902
	7 553 165	7 732 756

(en dollars canadiens)

Rémunération des principaux dirigeants

L'information qui suit doit être fournie conformément aux règlements de l'Administration. La rémunération totale prend en compte la rémunération de tous les membres du conseil d'administration, du chef de la direction et de tous les membres du personnel dont la rémunération dépasse 146 825 $ par année (143 595 $ en 2018).

				2019	2018
Nom	**Titre**	**Salaire $**	**Avantages imposables $**	**Total $**	**Total $**
Bolotenko, Aleksandr	Administrateur	404	-	404	7 442
Bradley, David	Administrateur	11 862	-	11 862	-
Davis, Meghan	Administrateur	26 000	-	26 000	11 750
Fitzgerald, William	Vice-président, Exploitation	226 875	1 785	228 660	215 081
Hamilton, Ian	Président et chef de la direction, Hamilton	397 341	1 580	398 921	344 254
Hart, Robert	Agent administratif principal et secrétaire général	248 069	1 946	250 015	234 277
Howlett, James	Administrateur	26 000	-	26 000	18 700
Keyes, Stan	Administrateur	5 833	-	5 833	32 917
Kluczewski, Chris	Administrateur	4 512	-	4 512	7 857
Knight, Janet	Vice-présidente exécutive	294 557	2 087	296 643	265 317
Loomis, Christopher	Administrateur	14 138	-	14 138	-
Mackie, Norm	Administrateur	4 923	-	4 923	7 442
McArthur, Bruce	Administrateur	17 568	-	17 568	7 700
Moccio, Matthew	Administrateur	-	-	-	17 817
Perkins, Patricia	Administratrice	4 102	-	4 102	-
Savage, Robert	Administrateur	15 354	-	15 354	29 067
Singh, Peter	Administrateur	1 217	-	1 217	6 894
Stebbing, Jennifer	Administratrice	-	-	-	9 283
Taylor, Donna	Président et chef de la direction, Oshawa	156 919	12 594	169 513	154 767
Valcour, Gary	Administrateur	14 640	-	14 640	25 076
Waldes, Anne	Administratrice	30 674	-	30 674	11 750
Watts, Kathleen	Administratrice	14 192	-	14 192	29 450
		1 515 180	19 992	1 535 172	1 436 841

Les indemnités de fin de contrat de travail versées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se sont élevées à 322 520 $ (416 399 $ en 2018).

(en dollars canadiens)

13 Éventualités et engagements

L'Administration a des passifs éventuels relatifs à des actions en justice intentées dans le cadre normal de ses activités. Il n'est pas prévu que des passifs significatifs découlent des passifs éventuels, à l'exception de ceux à l'égard desquels une provision a été constituée.

Contrats de location simple – comptabilisation par le bailleur

Les paiements minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

	2019 $	2018 $
Un an au plus	16 034 131	16 128 319
Année 2	12 667 347	-
Année 3	9 953 585	-
Année 4	8 586 731	-
Année 5	7 836 223	-
Plus de cinq ans	57 233 418	57 500 823
	112 311 435	114 338 539

Contrats de location simple – comptabilisation par le preneur

L'Administration loue cinq photocopieuses et une affranchisseuse aux termes de contrats de location simple non résiliables. Les paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location aux termes des contrats de location simple non résiliables pour chacun des exercices suivants se présentent comme suit :

	2019 $	2018 $
Un an au plus	17 144	41 446
Plus d'un an, mais cinq ans au plus	36 577	39 258
Plus de cinq ans	-	-
	53 721	80 704

L'Administration a une limite d'emprunt totale de 45 500 000 $ (45 500 000 $ en 2018). L'article 9.3 des lettres patentes définit ce qui est considéré comme un emprunt.

(en dollars canadiens)

14 Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres créances, et des dettes fournisseurs et autres dettes correspond approximativement à leur juste valeur.

Justes valeurs, y compris les méthodes d'évaluation et les hypothèses appliquées

Le tableau qui suit résume la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers aux 31 décembre 2019 et 2018.

	2019 $	2018 $
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 952 144	17 696 012
Créances clients et autres créances	3 945 655	2 137 797
Passifs		
Dette bancaire	-	121 575
Dettes fournisseurs et autres dettes	16 061 699	12 537 279

Risque de marché

- Risque de change

  L'Administration n'est pas exposée au risque de fluctuations des taux de change.

- Risque de prix

  L'Administration n'est pas exposée au risque de prix.

- Risque de taux d'intérêt

  L'exposition de l'Autorité aux risques généraux de taux d'intérêt se limite au montant utilisé sur sa facilité de crédit à vue.

- Risque de taux d'intérêt

  L'Administration n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt, car, pour l'instant, elle n'a pas contracté d'emprunts importants.

Risque de crédit

L'Administration a une exposition limitée à la concentration du risque de crédit. Elle place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ainsi que sa trésorerie soumise à restrictions, auprès de grandes institutions financières canadiennes ayant une cote de solvabilité élevée. Le risque de crédit associé aux créances clients et autres créances est réduit au minimum puisque l'Administration évalue le dossier de crédit des nouveaux clients, surveille les échéances des créances clients et autres créances et communique avec les débiteurs pour les paiements. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspondait à la valeur comptable

des créances clients. La juste valeur des créances clients et autres créances ainsi que des dettes fournisseurs et autres dettes se rapproche de la valeur comptable de ces instruments en raison de leur courte durée jusqu'à l'échéance.

Aucun actif financier n'est en souffrance, à l'exception de créances clients et de créances courantes. Au 31 décembre 2019, les créances clients et autres créances courantes totalisaient 2 616 164 $ (1 342 769 $ en 2018), celles qui étaient en souffrance mais non dépréciées montaient à 858 731 $ (619 452 $ en 2018), et celles qui étaient dépréciées se chiffraient à 74 772 $ (101 184 $ en 2018). Le tableau suivant présente l'analyse par échéance des deux catégories de ces créances.

	2019 $	2018 $
Créances clients et autres créances		
Courantes (moins de 30 jours)	2 616 164	1 342 769
En souffrance mais non dépréciées (plus de 30 jours)	858 731	619 542
Dépréciées	74 772	101 185
En souffrance mais non dépréciées		
Jusqu'à 3 mois	837 625	512 158
De 3 à 6 mois	21 106	93 132
Dépréciées		
De 3 à 6 mois	71 658	37 245
Plus de 6 mois	3 114	63 939

Le tableau suivant résume la variation de la provision pour créances clients douteuses.

	2019 $	2018 $
Provision pour créances douteuses		
À l'ouverture de l'exercice	101 185	128 217
Dotation	(24 478)	7 169
Créances sorties pendant l'exercice	(1 935)	(34 201)
À la clôture de l'exercice	74 772	101 185

Risque de liquidité

Des prévisions de flux de trésorerie sont effectuées pour suivre les besoins en trésorerie de l'Administration et assurer que celle-ci dispose d'une trésorerie suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels en tout temps.

La trésorerie détenue par l'Administration en excédent des soldes requis pour la gestion du fonds de roulement est investie dans des dépôts à court terme remboursables portant intérêt et ayant une échéance d'au plus 12 mois; ces instruments sont sélectionnés de façon à ce que leurs échéances et leur liquidité soient telles qu'elles permettent de créer une marge de manœuvre suffisante, tel qu'il a été déterminé par les prévisions susmentionnées.

(en dollars canadiens)

À la date de clôture, l'Administration détenait des dépôts à court terme remboursables totalisant 20 266 112 $ (17 027 829 $ en 2018) dont il est attendu qu'ils généreront rapidement des entrées de trésorerie aux fins de la gestion du risque de liquidité.

Les passifs financiers de l'Administration consistent en des dettes fournisseurs et autres dettes totalisant 2 429 451 $ (1 137 166 $ en 2018) qui comportent des obligations contractuelles d'au plus trois mois.

15 Gestion du capital

L'Administration gère son capital et la disponibilité de ses facilités de crédit de manière à s'assurer d'avoir une structure financière et une capacité d'emprunt adéquates lui conférant une flexibilité financière et une liquidité suffisante. Cela peut exiger l'établissement de nouvelles facilités de crédit. Dans le cadre de son évaluation globale, l'Administration surveille sa capacité génératrice d'entrées de trésorerie liées à ses activités d'exploitation ainsi que le crédit disponible.